

PROTOCOLE COVID-19 2nd DEGRÉ

Rappel aux familles

1 Que faire si votre enfant a des symptômes de la maladie Covid-19, ou tout autre symptôme ?

1. **Garder votre enfant à domicile**, en isolement **jusqu'à disparition des symptômes**.
2. **Prévenir la vie scolaire** de l'absence.
3. Réaliser, si besoin, un **test antigénique nasopharyngé** en pharmacie.
4. **Avant le retour en classe**, l'élève doit **impérativement** passer à la vie scolaire avec :
 - son carnet de correspondance complété,
 - si le test effectué est négatif, l'attestation sur l'honneur indiquant que le test réalisé sur votre enfant (auto-test, RT PCR ou antigénique nasopharyngé) est négatif, et, le cas échéant, qu'il a consulté un médecin qui n'a pas diagnostiqué de pathologie à la Covid-19.

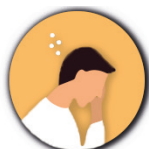
Quels sont les signes ?



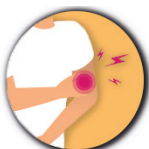
Fièvre



Toux



Fatigue



Courbatures



Maux de tête



Perte de goût
& de l'odorat



Maux de gorge



Diarrhées



Nota Bene

Si votre enfant commence à être malade à l'école, il sera isolé du groupe, l'établissement vous demandera de venir le récupérer rapidement, vous suivrez les mêmes consignes énoncées ci-dessus.

2 Que faire si votre enfant est un cas positif de la maladie Covid-19 ?

- **aviser sans délai la vie scolaire du test positif** de votre enfant pour que nous recherchions les cas contacts.
- **l'élève cas positif doit s'isoler 7 jours** à partir du test positif si asymptomatique ou à partir du 1^{er} jour des symptômes si symptomatique. L'isolement peut être **levé au bout du 5^{ème} jour** si test antigénique ou PCR⁽²⁾ négatif et en l'absence de symptôme depuis 48h.
- retour en classe après guérison complète **et passage obligatoire à la vie scolaire avec le carnet de correspondance complété, le test négatif le cas échéant (en cas de retour anticipé)**.

3 Que faire si votre enfant est considéré cas contact à risque ?

- ayant eu un contact direct avec un cas confirmé Covid positif, sans masque.
- et n'ayant pas eu la Covid-19 durant les deux derniers mois

• Élève de moins ou de plus de 12 ans :

- les élèves cas contacts poursuivent les apprentissages à l'école, en présentiel
un autotest sera réalisé à J+2⁽¹⁾ après le contact avec le cas positif sous la responsabilité des responsables légaux
- l'enfant **peut revenir à l'école** si l'autotest de J+2⁽¹⁾ est négatif et en l'absence de symptôme
- renforcer les gestes barrières; le port du masque en intérieur est fortement recommandé, pendant 7 jours après la survenue du cas positif confirmé, pour les cas contacts

Si le test est positif, reprendre à l'étape 2.

RETOUR EN CLASSE : après test, après maladie, après isolement

Avant le retour en classe, déposer à la vie scolaire le coupon du carnet de correspondance dûment rempli.

Le non-respect de ces consignes peut nuire gravement à autrui.

Nous encourageons chacun, collégien et lycéen, à respecter les gestes barrières, au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement, notamment lorsqu'ils se retrouvent entre collégiens et entre lycéens.

Merci pour votre engagement.

(1) J+2 = le deuxième jour après le dernier contact avec le cas positif confirmé

(2) Test nasopharyngé antigénique ou RT-PCR